

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

**MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL**

REGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU

COMMUNE DE KON-YAMBETTA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

**MINISTRY OF LOCAL DEVELOPMENT
AND DECENTRALIZATION**

CENTRE REGION

MBAM-AND-INOUBOU DIVISION

KON-YAMBETTA COUNCIL

DECISION MUNICIPALE N° 09/DM/CKY/CAB/2025 DU 21 MAI 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°06/AONO/RCE/DMI/CIPM/CKY/2025 DU 04 MARS 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE GRAVILLONNAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL BICOUCHE DE LA RUE DU CES DE BAYOMEN (0,5 KM) DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DÉPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, « AUTORITE CONTRACTANTE »

- Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées.
Vu la Loi N°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant Loi de Finances, de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/336 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2021 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instruction relative à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi, et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;
Vu l'avis d'appel d'offres national N°06/AONO/RCE/DMI/CIPM/CKY/2025 du 04 mars 2025 en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux de gravillonnage en enduit superficiel bicouche de la rue du ces de Bayomen (0,5 km) dans la commune de Kon-Yambetta Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre ;
Vu la proposition d'attribution du marché du 16 mai 2025 par la CIPM/KY ;
Vu les disponibilités budgétaires et les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après désignée est retenue comme adjudicataire du Marché susmentionné.

Entreprise	Montant l'offre HT (FCFA)	Montant de l'offre TTC (FCFA)	Rabais	Delais
SCI IMMOBILIX BP: 12800 Ydé _Tél : 674 00 86 25	54 507 337	64 999 999	0	3 mois (90 jours)

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Kon-Yambetta, le 21 mai 2025



Mme ETEME Ursule épouse ARROYE BETOU

Ampliations :

- PREFET/MI ;
- ARMP/YDE ;
- DDMINMAP ;
- DDMINTP/MI ;
- PRESIDENT CDPM/MI;
- INTERSSE;
- ARCHIVES/CHRONO.